

MANQUE D'EFFECTIFS

Le sénateur Jean-Pierre Sueur écrit au garde des Sceaux



COUR D'APPEL. Le sénateur PS demande à Éric Dupond-Moretti de mieux doter la cour d'appel d'Orléans. PH. LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Le parlementaire loirétain alerte sur le fait que « les juridictions relevant de la cour d'appel d'Orléans sont les moins bien dotées de France en personnels ».

Le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur a été alerté par la magistrature qui se plaint régulièrement de ses effectifs dans le Loiret. Avec raison. Cela se vérifie sur le récent « tableau comparatif des effectifs localisés en première instance ». Le document place, en effet, les juridictions relevant de la cour d'appel d'Orléans en queue de peloton national si l'on rapporte leurs effectifs à l'activité et au nombre d'habitants.

Jean-Pierre Sueur a donc écrit cette semaine au mi-

nistre de la Justice pour lui signaler des disparités particulièrement défavorables pour Orléans qui se classe toujours dans les cinq dernières juridictions pour le nombre de magistrats mais aussi l'effectif de greffiers par rapport au nombre d'habitants. Cette caractéristique se retrouve aussi quant au nombre de magistrats du siège et du parquet rapporté au nombre de procédures.

Le sénateur loirétain demande donc au ministre de faire en sorte de réduire ces inégalités et d'« affecter les postes de magistrats du siège et du parquet ainsi que des greffiers... absolument nécessaires. » ■